
Bonnard // Massena

3 messages

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>

2 septembre 2026 à 10:08

Bonjour Maître,

Nous espérons que vos vacances se sont bien passées.

Vous nous aviez indiqué que nous devons déposer nos conclusions en réponse avant le 15/09.

Souhaitez-vous organiser une nouvelle réunion, pour que nous puissions arrêter notre ligne de défense, au vu des éléments récents que nous vous avons communiqués. ?

Nous n'avons pas reçu d'éléments de Monsieur David quant aux accès de la rue des prés hauts ?
En avez-vous reçus ?

Pourriez vous nous transmettre copie des 2 dernières attestations déposées en dernière minute par Me PUJO, a l'appui de ses conclusions de référé, qui manquent à notre dossier, et que vous nous aviez adressé par mail.

Vous en remerciant par avance,

Très cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com

contact@avocat-clermont-payen.fr <contact@avocat-clermont-payen.fr>
À : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>

2 septembre 2026 à 11:16

Madame, Monsieur,

Je ne sais pas si nous serons prêts pour le 15 septembre à défaut, nous aurons un mois de plus pour répondre à l'assignation de la partie adverse.

J'ai bien reçu vos observations.

Je compléterai le projet en prenant en compte vos observations et celle de Monsieur l'expert.

J'ai reçu hier un courrier officiel du conseil de Madame MASSENA avec les propos suivants,

Ma Chère Consoeur,

Je me vois contrainte de vous écrire de nouveau, par la voie officielle, compte tenu des comportements de vos clients, lesquels, non seulement ne respectent pas l'Ordonnance de référé, mais en outre continuent de harceler ma cliente directement en transmettant des courriers par voie de Commissaire de justice.

- S'agissant de l'Ordonnance de référé, outre le fait que le bordereau de remise même délivré par Commissaire de Justice, ne peut soumettre à conditions l'utilisation du boîtier sécurisé si ces conditions n'ont pas été déterminées par le Juge, il s'avère que le

contenu remis est incomplet puisqu'il manque la clé de sûreté du portail automatisé Je vous remercie d'inviter vos clients à remettre cette clé sous 8 jours à compter de la présente.

J'ai par ailleurs été alertée du fait que vos clients ont volontairement stationné leur véhicule sur le passage commun pour empêcher le passage par véhicule sur cette parcelle. La fille de ma cliente a d'ailleurs été « coincée » par vos clients, à l'intérieur de la propriété de sa mère.

Ce comportement est illégal et inacceptable. Je vous remercie de rappeler à vos clients qu'ils n'ont pas le droit de stationner sur cette parcelle.

A défaut de remise des clés et de respecter la libre jouissance sur cette bande de terrain, je saisirai en urgence le juge de l'exécution, et ne manquerai pas à cette occasion de solliciter de justes dommages et intérêts pour les entraves répétées de vos clients à l'exécution d'une décision de justice.

Il sera également envisagé une plainte pénale tant il apparaît évident que cette situation est manifestement illicite.

- S'agissant du courrier remis par commissaire de justice ma cliente me demande leur répondre par votre intermédiaire

La conciliation de 2008 est caduque, au simple motif que vos clients n'ont pas respecté les obligations mises à leur charge.

Il est donc vain et particulièrement inopportun de prétendre à son application pour les dispositions qui les arrangent tout en occultant les obligations qui leur incombent. Il est illégal de restreindre le droit de jouissance d'une personne, sa liberté d'aller et de venir, et sa liberté de côtoyer qui elle souhaite à l'intérieur de son domicile.

Il est donc inutile pour vos clients de surveiller les moindres faits et gestes des visiteurs de Mme MASSENA dès lors qu'ils n'ont pas leur mot à dire.

Le passage « rue des Prés-Hauts » ne concerne aucunement vos clients qui n'ont aucun droit d'accès.

Merci de les inviter à cesser leurs ingérences, sur cette partie de la propriété ma cliente, ingérences dont la répétitivité confine au harcèlement.

Ma cliente conteste avec fermeté la circulation des véhicules à des vitesses inadaptées sur son passage indivis, allégation qui apparaît d'autant moins crédible que vos clients stationnent leur véhicule sur ce passage, bloquant les véhicules des visiteurs de Madame MASSENA à l'intérieur de sa propriété.

Nous devons répondre sous huitaine.

Je vous laisse le soin de me faire part de vos observations par retour de mail afin que je vous adresse un projet de réponse.

Cordialement

125 Avenue Jean Mermoz- 63100 CLERMONT-FERRAND

Tel: 04.73.40.19.44

contact@avocat-clermont-payen.fr

<http://avocat-clermont-payen.fr/>

Les informations contenues dans ce message et les pièces jointes sont confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions de le supprimer de votre système, ainsi que toutes ses copies, et d'en avertir immédiatement l'expéditeur par message de retour.

De : Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
Envoyé : mercredi 2 septembre 2026 10:08
À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>
Objet : Bonnard // Massena

[Texte des messages précédents masqué]

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : contact@avocat-clermont-payen.fr

2 septembre 2026 à 12:05

Bonjour Maître,

Il me semble que vous n'aviez pas reçu de votre consoeur, les pièces à l'appui de son assignation au fonds. Les avez-vous obtenues depuis. ?

A défaut, ce serait une solution bien évidente de demande de report.

Si vous les avez reçues, pourriez vous nous les transmettre, car nous ne les avons pas.

Concernant le courrier de Me PUJO.

Il serait souhaitable que Me Pujo nous explique pourquoi le protocole de 2008 serait soudain devenu caduque et quels sont nos manquements ?

Pour nous ce protocole est toujours d'actualité puisqu'il n'a pas été remis en cause par le juge des référés.

Il est donc tout à fait légitime de mettre Madame Massena en demeure d'appliquer ce protocole, qui ne l'est pas actuellement du fait de son défaut d'entretien. A noter que Madame Massena est également mise en demeure par la Mairie de Clermont Ferrand de mettre en œuvre des mesures de sécurisation de son bien.

La clef d'ouverture du portail du Bd Thermal est depuis fort longtemps en possession de Madame Massena. Elle est également disponible dans un boîtier annexe, ainsi que cela a toujours été reconnu.

Enfin, nous sommes allés au-delà des préconisations du juge des référés qui nous imposait une clef ou une télécommande. Cette solution rendait le passage impossible.

Nous avons mis les deux en place pour que l'usage soit cohérent et utilisable.

Il ne nous paraît pas extravagant de stationner notre véhicule sur un terrain, qui, jusqu'à plus ample informé, est notre propriété. La décision de référé ne l'interdit pas et Me PUJO n'a pas vocation à interpréter, pour sa commodité, une décision qui ne nous interdit en rien d'y procéder.

Sur l'incident relaté : Notre véhicule se trouvait sorti de notre garage et empiétait sur l'extérieur, car nous chargions des bagages volumineux dans notre coffre, lorsque la fille de Madame Massena a emprunté le passage avec son véhicule et nous a agressé verbalement. Il semble qu'elle ait immédiatement appelé le commissariat central qui, bien évidemment, ne s'est pas déplacé. A l'issue du chargement de nos bagages, le passage s'est trouvé libéré.

Nous ne rentrerons pas dans une nouvelle polémique.

Si Me pujo souhaite saisir le juge de l'exécution et déposer une plainte pénale, c'est son droit. Cela complètera efficacement la longue liste des désagréments et des provocations que nous n'avons pas cessé de subir de la part de la Famille Massena.

A noter que vous trouverez, si nécessaire, les copies des mises en demeure de notre part et de la Mairie, ainsi que nos échanges avec les services municipaux sur le site mis en place.

Très cordialement

Michel BONNARD

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

04-63-08-28-09

bonnard63@gmail.com

[Texte des messages précédents masqué]